

PROJET DE L'EASTMAIN-1-A-SARCELLE-RUPERT

Le bilan dans votre communauté

Wemindji

Signée en 2002, la *Convention Boumhounan* a donné le coup d'envoi au projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et de la dérivation Rupert. À la faveur de cette entente, les travaux sont réalisés selon une nouvelle relation fondée sur la coopération et le respect mutuel entre Hydro-Québec, sa filiale la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) et les Cris. Ainsi, les Cris prennent part activement à la conception du projet ainsi qu'à l'application des mesures d'atténuation et de mise en valeur : entreprises crées, travailleurs crés et maîtres de trappage sont à l'œuvre. De plus, les maîtres de trappage participent à tous les relevés techniques et environnementaux durant les phases d'avant-projet et de construction ainsi qu'à toutes les activités du suivi environnemental, dont certaines devraient se dérouler jusqu'en 2021.

Emplacement des terrains de trappage



Cinq terrains de trappage touchés.



Étang de chasse à l'oie aménagé à l'ouest du canal Sakami sur le terrain VC20

Les retombées économiques

Depuis 2007, deux entreprises de Wemindji ont obtenu treize contrats. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- les services d'alimentation et de conciergerie du campement de la Sarcelle ainsi que l'exploitation de l'économat et du resto-bar ;
- le ramassage des débris ligneux sur les rives des lacs Boyd et Sakami ;
- l'aménagement de pistes de motoquad et de motoneige ;
- divers travaux de déboisement pour les maîtres de trappage.

Les maîtres de trappage ont obtenu douze contrats. Certains d'entre eux ont ainsi pu développer une expertise en gestion et en réalisation de travaux avec le soutien du personnel du chantier.

De 2007 à 2011, près de 3 % des travailleurs cris prenant part au projet provenaient de la communauté de Wemindji.

De façon générale, les résultats des sondages menés auprès des travailleurs cris révèlent qu'ils ont apprécié leur expérience de travail sur les chantiers. En effet, 92 % d'entre eux voudraient revivre une expérience similaire en raison de la nature du travail, des connaissances qu'ils ont acquises ainsi que des bonnes conditions salariales. Enfin, leur retour dans la communauté s'est fait sans problème particulier, et 81 % d'entre eux ont trouvé un nouvel emploi.



Installation d'un piège à castor par le maître de trappage Ronnie Georgekish

Les mesures d'atténuation et de mise en valeur

Pourquoi

Pour maintenir ou améliorer l'accès au territoire ainsi que les activités de chasse et de pêche, et pour faciliter l'utilisation des lacs Boyd et Sakami.

Comment

Par la mise en œuvre d'une vingtaine de types de mesures d'atténuation et de mise en valeur.

À la fin de l'année 2011, la plupart de ces mesures étaient en place. Certaines seront complétées en 2012, à l'exception de quelques mesures visant à faciliter l'accès à certaines rives des lacs Boyd et Sakami près des corridors de navigation de même que des derniers travaux de plantation et d'ensemencement dans les sites touchés.

Au cours de l'automne 2011, les maîtres de trappage ont été consultés sur l'efficacité de près de 40 mesures d'atténuation et de mise en valeur réalisées sur leurs terrains respectifs.

Parmi les mesures d'atténuation, mentionnons :

- la construction de nouveaux campements ;
- l'aménagement d'un stationnement ;
- l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau ;
- la construction de chemins d'accès ;
- l'aménagement de frayères et d'un étang de chasse à l'oie ;
- l'aménagement de pistes de motoquad et de motoneige.



Rampe de mise à l'eau au lac Boyd aménagée sur le terrain VC22

Le suivi environnemental

Entre 2007 et 2011, les maîtres de trappage concernés ou leurs représentants ont participé à quelques activités du programme de suivi environnemental prévu sur le territoire de Wemindji. Leur implication sera maintenue, puisque certaines activités sont planifiées jusqu'en 2021.

Ces suivis portent sur les sujets suivants :

- les caractéristiques de la couverture de glace des lacs Boyd et Sakami ;
- l'utilisation de la frayère aménagée en aval de la centrale de la Sarcelle ;
- l'utilisation des lacs Boyd et Sakami par la bernache du Canada ;
- l'évolution de la teneur en mercure de la chair des poissons ;
- l'utilisation du territoire.



Piste de motoquad aménagée sur le terrain de trappage VC20

Les comités

L'année 2012 se caractérise par une accélération de la transition entre les équipes de construction et les équipes responsables de l'exploitation des aménagements hydroélectriques. La continuité sera notamment assurée par les comités mixtes Cris–Hydro-Québec qui poursuivront leur travail, dont le Comité de suivi.

Les ententes

Dans le cadre des ententes entre Hydro-Québec et les Cris gérées par la Société Niskamoon, plusieurs fonds sont mis à la disposition des communautés pour la réalisation de projets visant la poursuite des activités traditionnelles ou de projets communautaires.

www.hydroetcompagnie.com

